

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, répond à cette obligation.

Les actions du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées à l'intérieur d'un budget principal et des trois budgets annexes suivants :

- « EHPAD » Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes à La Chaize Giraud
- Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D).

Le budget Principal

Le budget primitif présenté pour l'année 2026 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 6 983 387.00 € en fonctionnement et 61 650.00 € en investissement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Recettes	BP 2025	BP 2026
Chap. 011 - charges à caractère général	1 657 112,50 €	1 896 388,00 €	Chap.70 - Produits des services	1 231 009,00 €	1 308 744,00 €
Chap. 012 - charges de personnel	3 938 689,00 €	4 209 425,00 €	Chap. 74 - Dotations et participations	648 954,00 €	913 479,00 €
Chap. 65 - autres charges de gestion courante	1 061 069,43 €	812 349,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	4 390 220,20 €	4 637 894,00 €
Chap. 66 - charges financières	13 000,00 €	10 000,00 €			
Chap. 67 - charges exceptionnelles	18 000,00 €	6 000,00 €	Chap. 013 - Atténuation de charges	107 817,00 €	118 270,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €	10 000,00 €			
Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	36 586,00 €	39 225,00 €	Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	6 050,00 €	5 000,00 €
Chap. 023 - virement à la section d'investissement		0,00 €			
Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté			Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté	350 406,73 €	
Total	6 734 456,93 €	6 983 387,00 €	Total	6 734 456,93 €	6 983 387,00 €

Le budget de fonctionnement comporte :

- les charges liées au fonctionnement courant du CIAS
- les charges de personnel affectées à son fonctionnement
- la prise en charge des déficits des budgets annexes.

Le financement de ces dépenses est assuré par la facturation aux familles des frais de garde (centres de loisirs et crèches), les participations des partenaires (Caisse d'Allocation Familiale, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé et Fonds Européen de Développement Régional) et par une subvention du budget de Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

LES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

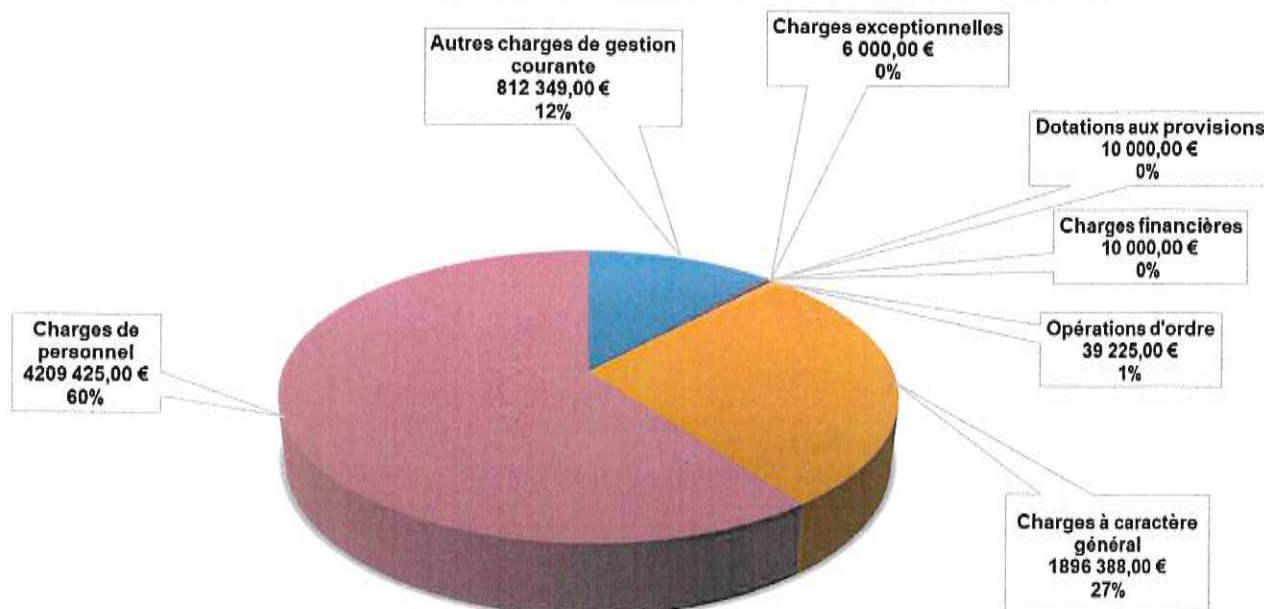
Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

17 MARS 2026 S'LO

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_03-DE

Les Dépenses de fonctionnement 6 983 387€



Chapitre 011 – charges à caractère général : 1 896 388€

Budget en évolution de +14.44%

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais de fonctionnement :

- Des accueils de loisirs (ALSH) : 1 143 050 €
- Des crèches : 325 557 €
- Des relais petite enfance (RPE) : 19 260 €
- Du lieu accueil enfants parents (LAEP) : 3 430 €
- Des fournitures scolaires aux collégiens : 90 000 €
- Des animations en faveur des Séniors : 13 015 €
- Le projet social : 1 200 €
- Des actions du Contrat Local de Santé (CLS) : 48 260 €
- Des actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) : 31 145 €
- L'épicerie sociale : 126 516 €
- Le logement social : 3 870 €
- De la gestion du CIAS : 91 085 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations au titre de l'hygiène et la sécurité).

L'évolution des charges à caractère général : +239 k€

- Accueils de loisirs (ALSH) : +163 k€ (ALSH Landevieille en gestion directe : 20k€ pour la restauration et +136k€ pour la gestion par l'IFAC et remboursement aux communes de frais et amortissements des bâtiments)
- Epicerie sociale : +67 k€
- Actions du Contrat Local de Santé (CLS) : +20 k€
- Actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) : +7 k€

- Lieu accueil enfants parents (LAEP) : + 2 k€
- Gestion du CIAS : +2 k€ (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations).
- Relais petite enfance (RPE) : Dépense stable
- Fournitures scolaires aux collégiens : Dépense stable
- Logement social : Dépense stable
- Projet social : -2 k€
- Animations en faveur des Séniors : -4 k€ (transfert d'actions vers le CLS en 2026)
- Crèches : -16k€ (location linge -30k€, travaux sur compteur à Bretignolles +4k€, produits entretien plus respectueux de l'environnement et des enfants +7k€, contrôle luminosité crèche Saint Hilaire +1k€)

Chapitre 012 – charges de personnel : 4 209 425 €

Les charges de personnel en 2026, comprennent :

- Les crèches : 1 526 181 €
- Les relais petite enfance : 170 316 €
- Le lieu accueil enfants parents : 60 370 €
- La coordination du Pôle Petite Enfance : 98 080 €
- Les accueils de loisirs : 1 345 176 €
- L'habitat social : 39 805 €
- L'épicerie sociale : 72 280 €
- Le TUVASOU : 52 820 €
- Le Contrat Local de Santé : 81 283 €
- La Convention Territoriale Globale : 121 824 €
- L'animation Seniors : 58 211 €
- La gestion du CIAS (direction, secrétariat, refacturation des services supports de l'Agglo) : 583 079 €

Sur les postes de l'enfance et la petite enfance, l'obligation de respecter des taux d'encadrement peut conduire à des variations parfois importantes d'une année sur l'autre.

L'évolution du budget est de 6.87% et s'explique comme suit :

- Hausse de 2% de la CNRACL entraine une augmentation de 57k€,
- Hausse de 1% de l'URSSAF entraine une augmentation de 23k€,
- L'assurance du personnel passant de 5.10% à 10.58% représente une hausse de 63k€
- La refacturation des services communs entraine une hausse de 30k€,
- Le réajustement des postes des crèches et RPE représente une hausse de 48k€,
- L'avancement des agents entraine une variation de +34k€
- L'épicerie sociale représente une augmentation de 14.50k€

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 812 349 €

Afin de permettre aux budgets annexes EHPAD de la Chaize Giraud, Résidence autonomie et SAAD d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal provisionne le versement d'une participation d'équilibre estimée à 30 172€ pour l'EHPAD, de 244 126€ pour la résidence autonomie et de 93 211€ pour le SAAD.

Enfin, d'autres inscriptions sont enregistrées dans ce chapitre :

- Le versement de subventions aux accueils de loisirs associatifs (1,90€ par heure d'accueil), qui pour 2026 s'établirait à 319 770 €. Ce poste baisse par rapport en 2025 correspondant à un changement de gestion de l'ALSH de Landevieille,
- Le versement de subventions pour un montant de 53 500€,
- Les aides du TUVASOU pour un montant de 60 000€
- Les droits d'utilisation de logiciels pour un montant de 11 565€ comprenant l'abonnement à Microsoft 365, l'antivirus client et le logiciel de facturation
- La régularisation du prélèvement à la source pour un montant de 5€.

Chapitre 66 – Charges financières : 10 000 €

Intérêts lors de l'utilisation de la ligne de trésorerie

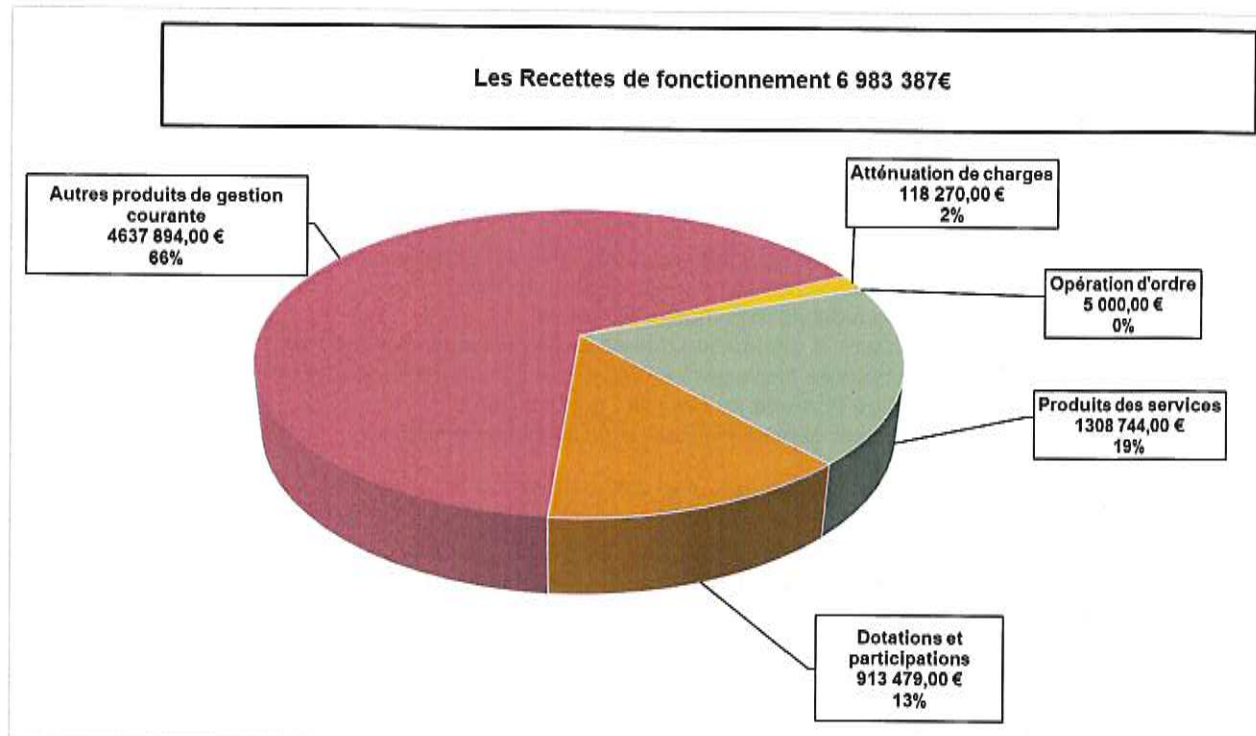
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 6 000 €

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 10 000 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 39 225 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services : 1 308 744 €

Evolution du budget de +6.31%

Les recettes sont réparties comme suit :

- Crèches : 701 514 €
- Accueils de loisirs : 518 945 €
- Refacturation commune de Brem : 5 000 €
- Ateliers seniors : 435 €
- Epicerie sociale : 26 850€
- Convention avec ADAMAD : 56 000 €.

L'évolution des produits de services s'explique par :

- L'établissement d'une convention avec l'ADAMAD pour l'occupation du Centre d'Hébergement Temporaire (+56k€)
- Une hausse des recettes des ALSH suite au changement de gestion de l'ALSH Landevieille (+4k€)
- Une réévaluation de la participation CAF pour le secteur de la Petite enfance par le bonus attractivité (+19 k€)
- La participation des bénéficiaires de l'épicerie sociale (+15k€)
- La participation des communes de la part solidaire de la banque alimentaire (+12 k€)

Chapitre 74 – Dotations et participations : 913 479 €

Evolution du budget de +40.76%

Les participations sont réparties de la façon suivante :

- Crèches : 186 157 €
- Relais petite enfance : 114 195 €
- Lieu accueil enfants parents : 32 285 €
- Accueils de loisirs : 296 100 €
- Coordination CTG : 50 400€
- Conférence des financeurs ateliers seniors et CARSAT : 11 442 €
- Participation de l'ARS pour le CLS : 40 000 €
- Participation de l'Europe pour le CLS : 139 900 €
- Participation du Département et de la Préfecture à l'Epicerie sociale : 43 000 €

Sur ce chapitre sont enregistrées :

- les participations versées par la CAF pour les structures enfance et petite enfance
- les participations du Conseil Départemental pour les structures ALSH,
- la MSA au titre de la CTG (Convention Territoriale Globale),
- l'aide à l'itinérance et au transport à destination des accueils de loisirs, des crèches, des RPE, du LAEP
- la participation de la conférence des financeurs et la CARSAT pour les ateliers seniors,
- les participations de l'ARS et de l'Europe au Contrat Local de Santé,
- les participations du Département et de la Préfecture à l'Epicerie sociale.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4 637 894 €

Le budget principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'ayant pas de ressources propres, l'équilibre budgétaire s'opère par la prise en charge du déficit du CIAS d'un montant de 4 637 894 € par la Communauté d'Agglomération dont il dépend.

Chapitre 013 – atténuation de charges : 118 270 €

Ce chapitre enregistre les remboursements au titre des arrêts maladie des agents, les écritures liées à la part salariale des chèques déjeuners et du remboursement des cotisations de la CNRACL d'un agent en détachement dans le secteur privé.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 5 000 €

Ce chapitre enregistre des opérations d'ordre entre section notamment les écritures d'amortissements des subventions d'équipement reçues

L'investissement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Recettes	BP 2025	BP 2026
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	1 100,00 €	1 290,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	2 408,55 €	5 243,37 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	304 420,81 €	55 360,00 €	Chap 13- Subventions d'équipements	41 266,00 €	3 548,00 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €	13 633,63 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	6 050,00 €	5 000,00 €	Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	36 586,00 €	39 225,00 €
Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	231 310,36 €	0,00 €
Total	311 570,81 €	61 650,00 €	Total	311 670,91 €	61 650,00 €

LES DEPENSES

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 1 290 €

- Acquisition MFA double authentification pour service Informatique : 1 100€
- Licence téléphonique pour l'épicerie sociale : 190€

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 55 360 €

Les dépenses d'équipement sont les suivantes :

- Accueils de loisirs :
 - Malle pédagogique, mobilier pour yourtes, lave-linge, réfrigérateur et des travaux de sécurité intrusion pour un montant de 7 920€
- Crèches :
 - Meubles, poussettes, bâche pour bacs à sable, bacs à sable, protection des pieds de pergolas, protection mousse de grillage, mise en conformité des meubles de change pour un montant de 11 370€
- RPE :
 - Canapé pour enfants et remplacement d'un ordinateur portable pour un montant de 2 300€
- Epicerie solidaire :
 - Ordinateur portable, TV, écrans, rayonnages, cabas à roulettes et divers équipements pour un montant de 12 870€
- Les différentes structures du CIAS :
 - Matériels informatiques, mobilier, refonte de la signalétique des bâtiments pour un montant de 20 900€

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section : 5 000 €

Ce chapitre enregistre des opérations d'ordre entre section notamment les écritures d'amortissements des subventions d'équipement reçues

LES RECETTES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section : 39 225 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 5 243.37 €

Ce chapitre enregistre les recettes du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour un montant de 5 243.37€ sur les biens acquis en 2024

Chapitre 13 – Subventions d'équipements : 3 548 €

Ce chapitre retrace les recettes de subventions d'équipements reçues des partenaires institutionnels. Ces subventions concernent :

- Les crèches : subventions de la CAF pour un montant de 3 548€

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 13 633.63 €

Les budgets annexes

L'EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD

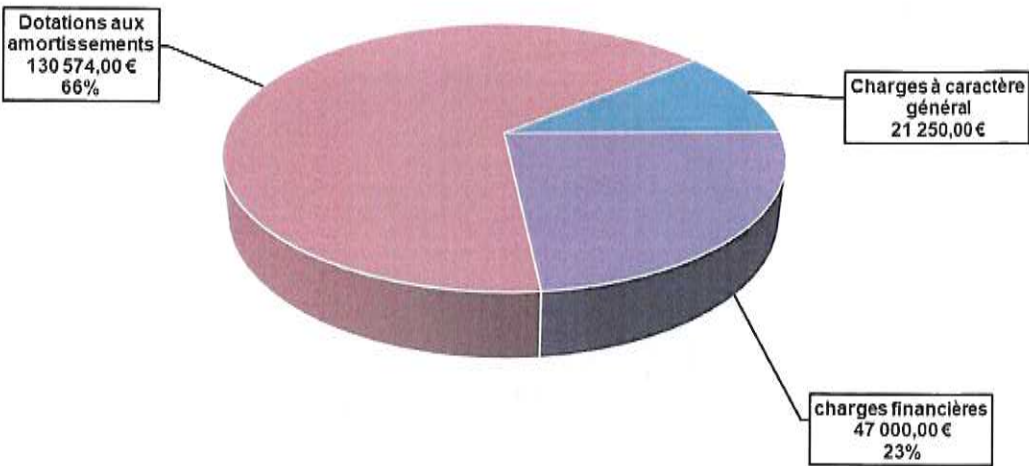
Le Budget annexe EHPAD à La Chaize Giraud, dont l'activité est gérée, par l'ADMR est présenté pour un montant de 198 824 € en section de fonctionnement et de 140 181 € en section d'investissement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Recettes	BP 2025	BP 2026
Chap. 011 - charges à caractère général	6 500,00 €	21 250,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00 €	0,00 €
Chap. 66 - charges financières	59 500,00 €	47 000,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	467 870,59 €	193 643,00 €
			Chap. 77 - Produits Exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Sous-total dépenses réelles	66 000,00 €	68 250,00 €	Sous-total recettes réelles	467 870,59 €	193 643,00 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	130 235,00 €	130 574,00 €	Chap. 042 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	276 816,59 €	0,00 €			
Total	473 051,59 €	198 824,00 €	Total	473 051,59 €	198 824,00 €

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement : 198 824€



Chapitre 011 – charges à caractère général : 21 250 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et d'assurance du bâtiment. L'évolution des dépenses par rapport à 2025 consiste à des travaux d'entretien liés aux commissions de sécurité.

Chapitre 66 – charges financières : 47 000 €

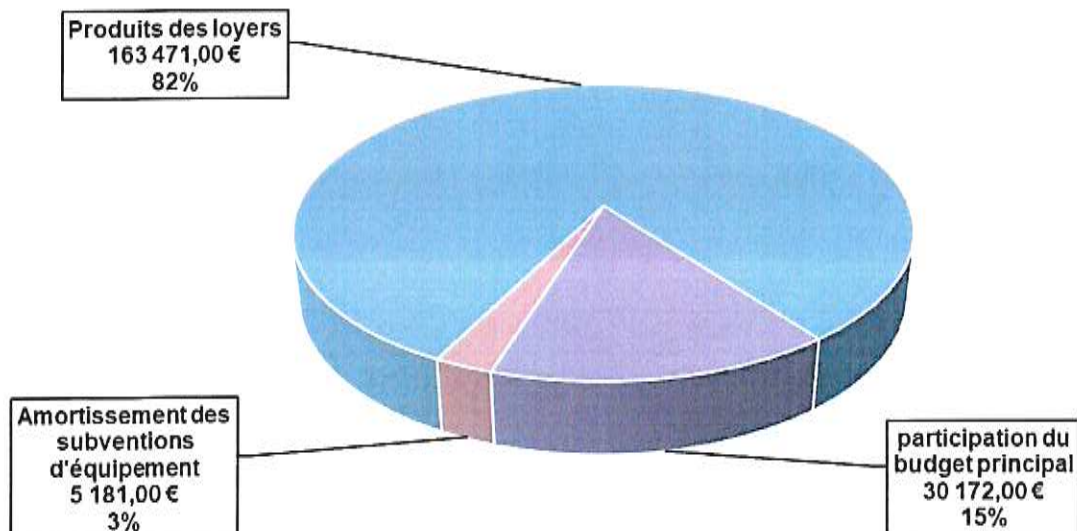
Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges financières des échéances des prêts en cours à payer sur l'exercice 2026.

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 130 574 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

LES RECETTES

Les Recettes de fonctionnement : 198 824€

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 193 643€

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au loyer facturé à l'ADMR sur la base de 4 trimestres de la convention de partenariat actualisés des échéances d'emprunt, connues à ce jour pour un montant de 163 471€. Figure également la prise en charge par le budget principal CIAS du déficit de fonctionnement apparaissant sur l'exploitation 2026 soit 30 172€.

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

L'investissement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Recettes	BP 2025	BP 2026
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	441 121,87 €	55 000,00 €	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	130 235,00 €	130 574,00 €
Chap. 16 - Remboursement de la dette	67 500,00 €	80 000,00 €	Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	3 240,49 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 181,00 €	5 181,00 €	Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	6 366,51 €
			Chap.001 - Résultats antérieurs	383 567,87 €	0,00 €
Total	513 802,87 €	140 181,00 €	Total	513 802,87 €	140 181,00 €

LES DEPENSES

Chapitre 21– immobilisations corporelles : 55 000 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux travaux de climatisation de la maison des « coteaux » pour 30 000€ et à la réfection des portes pour 25 000€

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 80 000 €

Les crédits inscrits à ce chapitre permettent de prendre en charge le remboursement du capital des échéances des prêts en cours.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

LES RECETTES

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 130 574€

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 3 240.49 €

Ce chapitre enregistre les recettes du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour un montant de 3 240.49€ sur les biens acquis en 2024.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 6 366.51 €

LA RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVÈRES

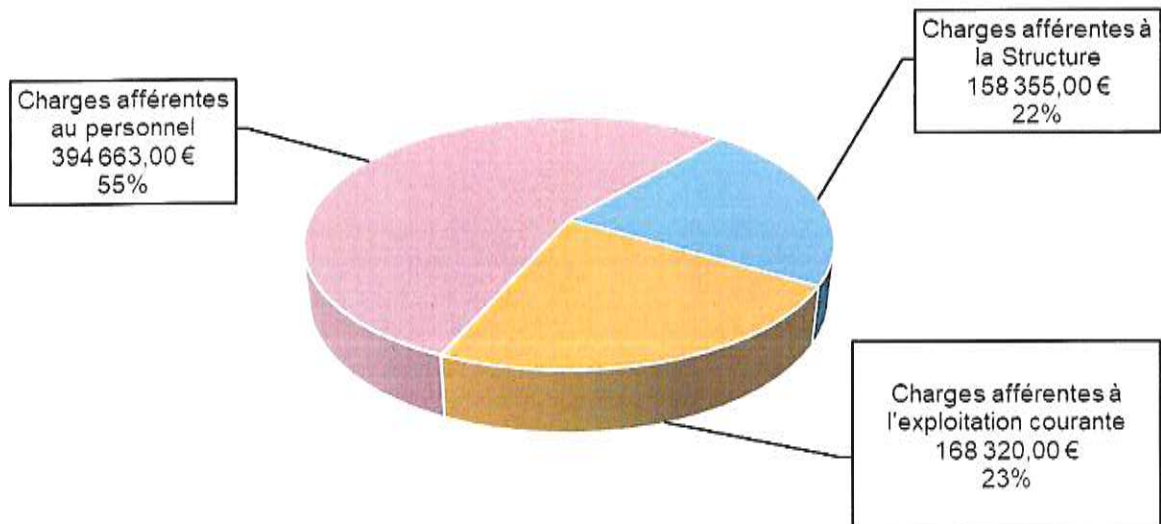
Le Budget annexe Résidence Autonomie Les Primevères, géré par le CIAS en régie est présenté pour un montant de 721 338 € en section de fonctionnement et de 117 658 € en section d'investissement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Recettes	BP 2025	BP 2026
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	198 490,00 €	168 320,00 €	Groupe I -Produits de la tarification	283 600,00 €	265 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	441 231,00 €	394 663,00 €	Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	257 742,50 €	208 019,00 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	163 133,00 €	158 355,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	199 375,46 €	248 319,00 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Chap. 002 - Excédent de fonct. N-1 reporté	62 136,04 €	0,00 €
Total	802 854,00 €	721 338,00 €	Total	802 854,00 €	721 338,00 €

LES DEPENSES

Les Dépenses de fonctionnement : 721 338€



Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 168 320 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 50 500 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 7 200 €
- Les vêtements de travail pour 2 200 €
- L'alimentation pour 15 000 €
- L'affranchissement, le téléphone et les frais de déplacement pour 1 220 €
- La prestation d'alimentation par l'extérieur pour 81 500 €
- Les prestations de nettoyage des vitreries et des volets roulants : 8 000 €
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères : 2 000 €

Les dépenses diminuent de 15.20% et s'expliquent comme suit :

- Charges d'électricité (-21.50 k€),
- Prestation de restauration (-8.5 k€)

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 394 663 €

Une diminution du budget 2026 de 10.55% est constatée par rapport au BP 2025.

La mise en place de nouveaux plannings a permis d'ajuster les postes de contractuels et de diminuer le recours à l'intérim.

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 158 355 €

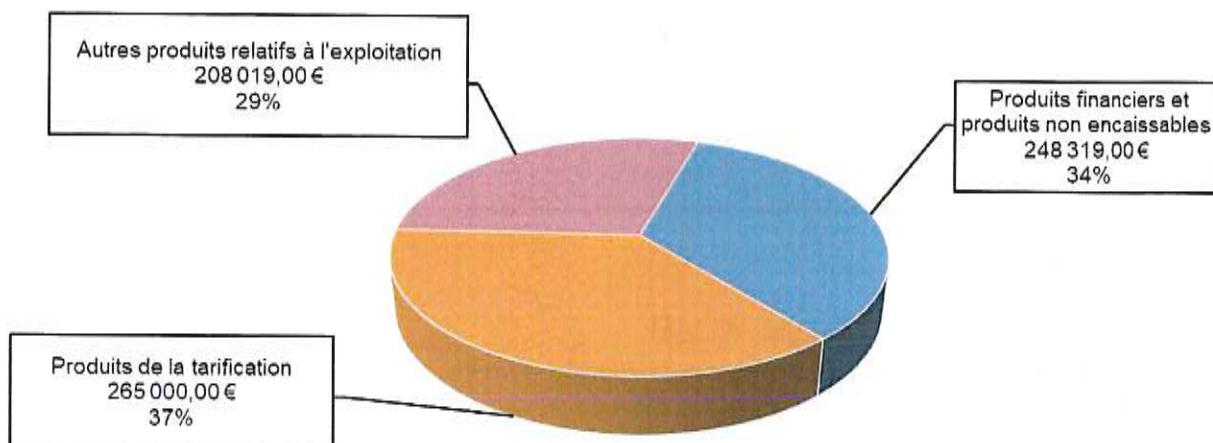
Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment :

- Location : 560 €
- Frais d'entretien : 6 000 €
- Frais de maintenance : 20 790 €
- Primes d'assurance : 14 410 €
- Autres charges : 2 905 €
- Charges financières : 24 000 €
- Charges exceptionnelles : 2 000 €
- Amortissement des biens et équipements : 87 690 €

Une diminution de 2.93% de dépenses est constatée sur ce chapitre.

LES RECETTES

Les Recettes de fonctionnement : 721 338€



Groupe I - Produits de la tarification : 265 000€

Evolution du budget de -6.56%

Ce chapitre comprend les loyers facturés aux résidents, sur la base de 18 logements à 937.16 € (634.41€ de loyer et 302.75€ de charges locatives) et de 3 aidés sociaux (2 facturés à 70€ par jour et 1 facturé à 56 € par jour).

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 208 019 €

Ce chapitre enregistre en 2026 le produit des prestations obligatoires et facultatives qui seront facturées aux résidents suivant le détail suivant :

- Petit déjeuner et restauration du soir : 28 500 €
- Forfaits téléphoniques : 2 800 €
- Prestations obligatoires (accueil, restauration du midi, garde de nuit, entretien locaux, animation) : 122 500 €

Sont également inscrits à ce chapitre les crédits relatifs :

- à la refacturation de charges au budget SAAD : 20 600 €
- au forfait autonomie : 8 600 €
- au remboursement sur rémunération : 20 000 €
- Les écritures comptables liées aux chèques déjeuners sur la part salariale : 5 019€

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 248 319 €

Sont inscrits dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie d'un montant de 4 193€, ainsi que le versement d'une subvention du budget principal du CIAS sur le déficit d'exploitation 2026 de la résidence pour un montant de 244 126 €

L'investissement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Recettes	BP 2025	BP 2026
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	66 607,74 €	46 145,00 €	Augmentation des dettes financières	19 952,89 €	23 810,60 €
Remboursement des dettes financières	67 320,00 €	67 320,00 €	Autres - amortissements des immobilisations	85 287,00 €	87 690,00 €
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	4 193,00 €	4 193,00 €	Apports, dotations et réserves	14 390,00 €	1 165,40 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Résultat d'investissement N-1 reporté	18 490,85 €	0,00 €
			Subvention équipement		4 992,00 €
Total	138 120,74 €	117 658,00 €	Total	138 120,74 €	117 658,00 €

LES DEPENSES

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : 46 145 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux dépenses d'équipement suivantes :

- Copieur : 3 995 €
- Tablettes : 1 500 €
- Mobilier pour aménagement extérieur : 1 400 €
- Logiciel de suivi des résidents : 14 250 €
- Pergola extérieure : 25 000€

Remboursement des dettes financières : 67 320 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- A la prise en charge du remboursement du capital des échéances des 2 prêts en cours pour 62 320 €
- A l'inscription de crédits nécessaires aux éventuels remboursements de dépôts de garantie pour 5 000 €.

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports : 4 193 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie.

LES RECETTES

Augmentation des dettes financières : 23 810.60 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à l'encaissement des dépôts de garantie versés par les résidents à leur entrée 5000€ et le recours à l'emprunt pour les futurs investissements (18 810.60€).

Autres - amortissements des immobilisations : 87 690 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Apports, dotations et réserves : 1 165.40 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à percevoir sur les acquisitions de l'exercice 2024.

Subvention d'équipement : 4 992 €

La subvention d'équipement sera versée par le SYDEV suite à l'installation du SOFREL (équipement de gestion de réseaux eau et énergie)

LE S.A.A.D

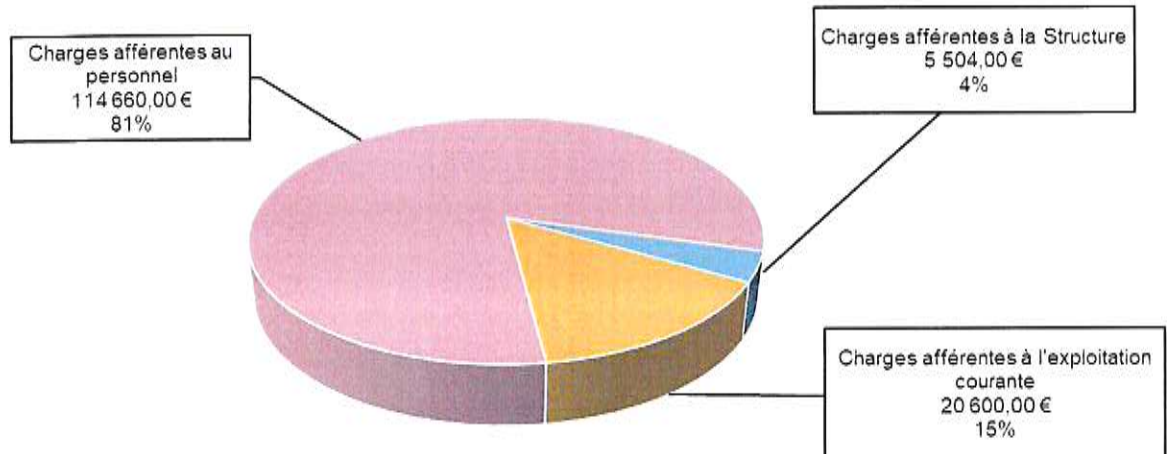
Le Budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) interne à la Résidence Autonomie Les Primevères, est présenté pour un montant de 140 764 € en section de fonctionnement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	Recettes	BP 2025	BP 2026
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	26 815,00 €	20 600,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	68 000,00 €	46 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	124 447,00 €	114 660,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	846,50 €	1 553,00 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	5 957,00 €	5 504,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	81 891,38 €	93 211,00 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	Chap. 002 - Excédent de fonct. N-1 reporté	6 481,12 €	0,00 €
Total	157 219,00 €	140 764,00 €	Total	157 219,00 €	140 764,00 €

LES DEPENSES

Les Dépenses de fonctionnement 140 764€



Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 20 600 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge une quote-part (30%) des frais supportés par la résidence autonomie, le service y étant rattaché :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 15 150 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 2 130 €
- L'affranchissement et le téléphone pour 210 €
- Les remboursements de frais de déplacement : 110 €
- Les frais de nettoyage des vitreries et volets roulants pour 3 000 €

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 114 660 €

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges de personnel pour l'année 2026.

Le coût du personnel diminue de 9 787€ et s'explique par la mise en place de nouveaux plannings ayant permis l'ajustement des postes des contractuels.

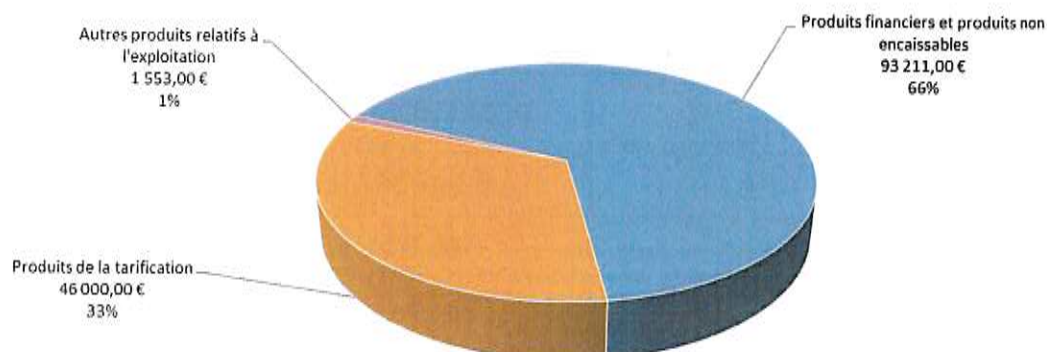
Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 5 504 €

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment ainsi que les autres charges de gestion :

- L'assurance du personnel : 4 499 €
- Les charges exceptionnelles : 1 005 €

LES RECETTES

Les Recettes de fonctionnement : 140 764€



Groupe I - Produits de la tarification : 46 000 €

La somme inscrite correspond à la facturation aux résidents de la résidence autonomie « Les Primevères » des interventions au titre de l'aide et l'accompagnement à domicile, sur la base d'un coût horaire de 25.85€ en semaine et 28.60 € les dimanches et jours fériés.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 1 553€

La somme inscrite correspond aux régularisations d'écritures du prélèvement à la source pour un montant de 5€ et les écritures comptables liées aux chèques déjeuners de la part salariale pour un montant de 1 548€

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 93 211 €

Apparaît dans ce chapitre les crédits relatifs au versement d'une subvention du budget principal du CIAS sur le déficit d'exploitation 2026 du SAAD pour un montant de 93 211€.

L'endettement

♦ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2026	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget annexe EHPAD de la Chaize Giraud	1 659 209 €	2.93 %	16 ans	2
Budget annexe Résidence Autonomie « Les Primevères »	1 143 170 €	2.06 %	22 ans	2

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

17 MARS 2026 SLOW

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_03-DE

Consolidation des budgets du CIAS

BUDGET	BP 2026	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal - CIAS	6 983 387,00 €	61 650,00 €
Budget Annexe - EHPAD	198 824,00 €	140 181,00 €
Budget Annexe - Résidence Autonomie "Les Primevères"	721 338,00 €	117 658,00 €
Budget Annexe - SAAD	140 764,00 €	0,00 €
TOTAL	8 044 313,00 €	319 489,00 €